

Communiqué

Opération de contrôle de vie des bénéficiaires de pensions au titre de l'année 2024

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe ses pensionnés résidant au Maroc qu'ils sont, à partir de l'année en cours, dispensés de déposer un certificat de vie ou de se déplacer aux agences pour prouver qu'ils sont toujours en vie.

Cette exemption est le fruit de la mise en place d'un dispositif dématérialisé, basé sur l'échange électronique d'informations et de données avec les administrations et institutions partenaires, pour vérifier que les bénéficiaires de pensions sont en vie.

Quant aux bénéficiaires de pensions servies à l'étranger, ils recevront un imprimé de contrôle de vie qu'ils seront amenés à renseigner par l'autorité compétente et le retourner à la CNSS signé et cacheté par l'organisme attestant.

Pour plus d'informations, veuillez appeler les numéros suivants :

3939 pour les bénéficiaires des pensions résidant **au Maroc** ;

05 20 20 36 55 pour les bénéficiaires des pensions résidant **à l'étranger**.

